

**CESER Occitanie**  
**Réunion plénière du 21 mars 2017**  
**Intervention d'Odile MAURIN**

Comité d'Entente Régional des associations représentative de personnes en situation de handicap  
et de leurs proches, membre du 3e collège et de son groupe santé cohésion sociale

Mesdames les vice-présidente et présidente de commission du Conseil Régional, monsieur le président du CESER, mesdames et messieurs les vice-présidents, mesdames et messieurs les conseillers,

J'interviens pour le Comité d'Entente Régional des associations représentative de personnes en situation de handicap et de leurs proches, membre du 3e collège et de son groupe santé cohésion sociale.

Tout d'abord merci d'excuser mon intervention écrite au débotté il y a 15 mn.

Merci à Fella ALLAL pour cet avis et à tous les membres de la Commission 10 du CESER qui ont retenu nombre de mes propositions en faveur notamment d'un logement accessible et adaptable, des accompagnements diversifiés en fonction des besoins ainsi que pour le rapprochement de l'offre et de la demande qui passe par un recensement du logement accessible qui a 10 ans de retard et qui fait que j'ai encore trop souvent des appels de personnes mal logées, enfermés chez elle dans des logements inaccessibles d'où elles ne peuvent plus sortir.

Concernant la convention 2017-2019 entre l'État et l'Union sociale pour l'habitat (USH) au titre de l'adaptation des logements et du cadre de vie du parc social à la perte d'autonomie des résidents liée au vieillissement ou au handicap, je résumerai en disant quel recul !

Il est singulier de prétendre que cette convention permettra d'adapter le logement à la perte d'autonomie alors que les régressions normatives en matière d'accessibilité sur le neuf, issues de l'ordonnance accessibilité ratifié par la loi d'août 2015, vont éloigner durablement les personnes concernées du logement social.

Soyons concret : qui imagine que mettre une douche avec seuil à la place d'une baignoire va changer la vie de la personne âgée qui habite une 3<sup>e</sup> étage sans ascenseur ? elle continuera à ne pas sortir de chez elle !

Qui accepte qu'une personne âgée en perte d'autonomie ne puisse plus rendre visite à ses petits-enfants logés dans un logement inaccessible ou à l'inverse qu'une personne en fauteuil roulant ne puisse aller voir son grand père logé au 1<sup>er</sup> étage sans ascenseur ? Et quelle vie amicale ?

Et qui pense que prévoir d'adapter le logement à la demande va permettre de répondre à l'urgence des besoins de la personne victime d'un AVC ou d'un accident de la vie alors que ces adaptations prennent des mois et encore quand c'est possible.

En résumé : les EHPAD ont encore de beaux jours devant eux alors même que cela n'est pas conforme à la demande d'une majorité de personnes âgées.

Quant aux personnes en situation de handicap, nous sommes en voie de ré-institutionnalisation après les espoirs créés par la loi de 2005 tant les attaques fusent sur l'accessibilité mais aussi sur l'accompagnement et la compensation.

Il faut aussi parler de la nécessité de réserver les logements accessibles, adaptables et adaptés aux personnes en situation de handicap et aux personnes âgées en perte d'autonomie plutôt que d'y mettre des valides comme cela se fait actuellement au détriment des besoins criants des personnes précitées.

Rappelons aussi l'important niveau de pauvreté d'une majorité de personnes en situation de handicap et/ou de maladie invalidante. Aujourd'hui, nous avons encore trop d'alertes de personnes en situation de handicap qui ne se chauffent plus pour pouvoir payer leur loyer.

Alors que le reste de l'Europe a pris de l'avance sur la France je regrette que nous continuions à piétiner et à être dans l'affichage !

Domage car rendre accessible participe à l'activité économique et rappelons aussi que le surcout de l'accessibilité dans le neuf n'est que de 1% selon la Banque Mondiale, contrairement aux affirmations de certains politiques.

Mais surtout c'est une question de choix de société, de cohésion sociale, de citoyenneté, toutes valeurs largement mises en avant actuellement mais qui ne s'appliquent toujours pas aux personnes que je défends.

C'est pourquoi j'aurai une invite à l'attention de la région que je remercie pour la qualité des échanges avec nos associations : dans le cadre de ses possibilités de financement du logement social et en lien avec le « Plan BTP », je souhaite encourager la Région à conditionner ses aides au respect de la mise en accessibilité des bâtiments d'habitation collectifs construits ou rénovés. Et à soutenir financièrement par des bonus les programmes de constructions prévoyant des logements desservis par ascenseur à partir de 3 étages (et non 4 minimum légal) afin d'augmenter la production de logements accessibles et de répondre enfin, d'une part aux besoins des personnes en situation de handicap, et d'autre part pour anticiper les besoins liés au vieillissement de la population.

Pour conclure je remercie l'université et son président de nous accueillir mais j'aurai un dernier souhait : que nous puissions avoir une plénière dans un lieu me permettant de prendre la parole sans me distinguer de mes camarades, du fait d'une tribune et d'un lieu de prise de parole inaccessible.

Odile MAURIN